



COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/031
Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril
2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERLOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BLANCHARD, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

OBJET :

**Affectation des résultats
– Compte Financier
Unique 2025
du budget principal**

Vu l'avis de la commission communale des finances du 22 Avril 2026,

A l'invitation du maire, Monsieur Philippe ROLAND, Adjoint en charge des finances, du budget et des ressources humaines, et Madame Chantal PAULET, Conseillère municipale, présentent le résultat du compte administratif 2024 du budget principal de la commune.

Sur les bases de cette présentation, Monsieur le Maire propose de valider les affectations de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 882 123,87 € est affecté :

- D'une part, pour un montant de 542 123,87 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.
- D'autre part, le reliquat, pour un montant de 340 000,00 € à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026, à l'article 002.

L'excédent d'investissement, qui s'élève à 58 352,73 € est reporté sur la section d'investissement du Budget Primitif 2026, à l'article 001.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que :

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 882 123,87 € est affecté :

- D'une part, pour un montant de 542 123,87 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.
- D'autre part, le reliquat, pour un montant de 340 000,00 € à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026, à l'article 002.

L'excédent d'investissement, qui s'élève à 58 352,73 € est reporté sur la section d'investissement du Budget Primitif 2026, à l'article 001.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
063-21620501-20260430-MLIB31-2026-AR
Date de réception en préfecture : 30/04/2026

Gérard VIALAT



COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/032
Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril
2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERLOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BLANCHARD, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

OBJET :

Fixation des taux des taxes locales 2026

Monsieur le maire rappelle que la commune doit voter un taux de taxe d'habitation qui s'applique uniquement aux résidences secondaires.

Il demande à l'assemblée de valider les taux ci-dessous présentés :

- Taxe foncière bâti : 39,50 %
- Taxe foncière non bâti : 99,84 %
- Taux Taxe d'Habitation : 11,33 %

Le Conseil Municipal

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer pour l'année 2026 les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière bâti : 39.50 %
- Taxe foncière non bâti : 99.84 %
- Taxe d'habitation : 11.33 %

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026,

Le Maire,

Gérard VIALAT





COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/033
Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril
2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERLOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BLANCHARD, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

OBJET :

**Budget Primitif 2026
du budget principal**

Vu l'avis de la commission communale des finances du 22 Avril 2026,

Vu l'ensemble des éléments transmis aux conseillers municipaux lors de la convocation à la présente séance,

Monsieur le Maire invite Monsieur Philippe ROLAND, Adjoint en charge des finances, du budget et des ressources humaines, et Madame Chantal PAULET, Conseillère municipale, à présenter l'ensemble des composantes que revêt le Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 3 321 979,00 € Recettes : 3 321 979,00 €
- Investissement :
 - Dépenses : 2 099 128,00 € Recettes : 2 099 128,00 €

Au vu de ces éléments, et sur la base de cette présentation, Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune

Le Conseil Municipal

Après en avoir débattu et délibéré, à la majorité (22 voix pour, 1 abstention, C. JACOB), adopte le Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 3 321 979,00 € Recettes : 3 321 979,00 €
- Investissement :
 - Dépenses : 2 099 128,00 € Recettes : 2 099 128,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026,
Le Maire,



Gérard VIALAT

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260506-DELIB33-2026-AR
Date de réception préfecture : 06/05/2026



COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/034
Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril
2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BLANCHARD, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

OBJET :

**Affectation des résultats –
Compte Financier
Unique 2025
Budget annexe
ASSAINISSEMENT**

Sur les bases de cette présentation, Monsieur le Maire propose de valider les affectations de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 346 209.90 € est affecté :

- D'une part, pour un montant de 246 209.90 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.
- D'autre part, le reliquat, pour un montant de 100 000.00 € à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026, à l'article 002.

- L'excédent d'investissement, qui s'élève à 605 227.89 € est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les affectations de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 346 209.90 € est affecté :

- D'une part, pour un montant de 246 209.90 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.
- D'autre part, le reliquat, pour un montant de 100 000.00 € à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026, à l'article 002

L'excédent d'investissement, qui s'élève à 605 227.89 € est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026,

Le Maire,

Gérard VIALAT





COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/035
Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril
2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTA, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BLANCHARD, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

OBJET :

**Budget Primitif 2026
du budget annexe
Assainissement**

Vu l'avis de la commission communale des finances du 22 Avril 2026,

Vu l'ensemble des éléments transmis aux conseillers municipaux lors de la convocation à la présente séance,

Monsieur le Maire invite Monsieur Philippe ROLAND, Adjoint en charge des finances, du budget et des ressources humaines, et Madame Chantal PAULET, Conseillère municipale, à présenter l'ensemble des composantes que revêt le Budget Primitif 2026 du budget annexe assainissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|---------------------------|
| - Fonctionnement : | |
| Dépenses : 421 317,00 € | Recettes : 421 317,00 € |
| - Investissement : | |
| Dépenses : 1 178 822,00 € | Recettes : 1 178 822,00 € |

Au vu de ces éléments, et sur la base de cette présentation, Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|---------------------------|
| - Fonctionnement : | |
| Dépenses : 421 317,00 € | Recettes : 421 317,00 € |
| - Investissement : | |
| Dépenses : 1 178 822,00 € | Recettes : 1 178 822,00 € |

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026,
Le Maire,

Gérard VIALAT





COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/036
Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril
2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTA, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BLANCHARD, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

OBJET :

Tarif de la Redevance Assainissement 2026

Au vu des résultats du budget assainissement, Monsieur le Maire propose le maintien du montant de la redevance d'assainissement à 1.941 € par m³.

Après en avoir débattu et délibéré décide le maintien, à l'unanimité, des tarifs applicables à compter de la prochaine période de facturation pour les deux composantes de la redevance assainissement :

- Part communale : 0,711€/m³
- Part syndicale : 1,23 €/m³

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026,
Le Maire,



Gérard VIALAT



COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/037
Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril
2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTA, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BLANCHARD, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

OBJET :

**Acquisition du bien
situé 4 rue du fort,
parcelles AC 0383,
0384, 0388, 0389, 0618**

Dans la poursuite de sécurisation du patrimoine situé rue du Fort, un bâtiment attenant présentant un arrêté de péril a été mis à la vente.

Ces parcelles AC 0383, 0384, 0388, 0389, 0618, jouxtent la maison appartenant déjà à la commune.

Afin de disposer d'une sécurisation optimale du site, et après négociation avec les actuels propriétaires, il est proposé de procéder à l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 27 000 € dont les charges, les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** M. le Maire à signer l'acte d'achat pour les parcelles **AC 0383, 0384, 0388, 0389, 0618** pour un montant maximal de 27 000 €, frais de notaire à charge de la commune,
- **D'autoriser** M. le Maire à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026,
Le Maire,

Gérard VIALAT





Mairie de
La Roche Blanche

COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/038
Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril
2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERLOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BLANCHARD, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

OBJET :

**Commission
communale des
impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les conditions strictes de composition exigées par le CGI amène Monsieur le Maire à proposer 16 membres titulaires et 16 membres suppléants, ce qui correspond au double du nombre qui sera désigné par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour siéger au sein de cette commission qui de droit est présidée, par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

2 x 16 titulaires ou suppléants (en gras élus)

| | | | |
|---------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Henri Chatelet | Thierry Blondiau | Guillaume Maillet | Sylviane Barra |
| Guy Martigny | Laurence Mayade | Jean-Claude Dumas | Christian Ladevie |
| Jean-Paul Babel | Jean-Louis Bonhomme | Annie Pascal | Philippe Admirand |
| Serge Tomasi | Jean Alex-Balzarini | Maurice Gouyet | Benoit Rico |
| Jean-Pierre Denizot | Philippe Roland | Denis Turlonias | Pierre Gutierrez |
| Jean-Pierre Roussel | Christophe Jacob | Michel Horel | Marianne Bertolotto |
| Hélène Cauvin | Marie-Hélène Brunet | Claude Mercier | Christian Stievenazzo |
| Michel Pons | Catherine Tourtoulou | Solange Blanchard | Christian Nicolas |

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer la liste telle qu'exposée en séance et détaillée dans la présente délibération pour la composition de la commission communale des impôts directs.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026,

Le Maire,



Gérard VIALAT



COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/039
Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril
2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTI, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BLANCHARD, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

OBJET :

**Commission contrôle
des listes électorales**

Monsieur le Maire explique qu'en application des dispositions du Code électoral, la commission de révision des listes électorales doit être instituée, afin de s'assurer de la régularité des listes électorales, au moins une fois par an, et en tout état de cause avant chaque scrutin.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, la composition de cette commission obéit aux règles suivantes :

- 3 élus de la liste majoritaire,
- 2 élus des autres listes ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la composition suivante :

- Monsieur Jean ALEX-BALZARINI, Madame Chantal PAULET, et Madame Catherine TOURTOULOU, en tant que membres issus de la liste majoritaire ;
- Monsieur Christophe JACOB en tant que membre de la seconde liste
- et Madame Catherine SOUCHAL, en tant que membre de la troisième liste ;

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer la composition de la commission de révision des listes électorales, telle qu'exposée en séance et détaillée dans la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026,
Le Maire,

Gérard VIALAT





COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/040
Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril
2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTA, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BLANCHARD, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

OBJET :

**Emplois saisonniers
estivaux – Création de
postes**

Monsieur le Maire indique que cette année lors de la période de Juin à Septembre la commune aura besoin d'emplois saisonniers pour palier à la hausse de l'activité et compenser les absences liées aux congés des agents en poste. Mr le Maire propose que la commune emploie sur des périodes de trois à quatre semaines des jeunes de plus de 18 ans pour un nombre maximum de 24 semaines.

Il est donc demandé d'autoriser Mr le maire à créer les postes nécessaires d'emplois saisonniers dans la limite de 24 semaines, et de l'autoriser à lancer l'appel à candidatures auprès des jeunes de la commune.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la création des postes d'emplois saisonniers et autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidatures auprès des jeunes de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026,

Le Maire,

Gérard VIALAT





COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/041
Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril
2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERLOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BLANCHARD, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

OBJET :

**PROGRAMME ACTEE
+ : APPEL A PROJET
CHENE 6 –
CONVENTIONS DE
FINANCEMENT**

L'Appel à projet **CHENE** porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a pour objectif de financer sur la période 2025-2026 des actions destinées à concourir significativement à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics locaux tertiaires.

L'appel à projet privilégie des candidatures groupées à l'échelle de territoires porteuses d'un projet construit dans un cadre collectif et mutualisé. Il s'agit de faciliter et d'accélérer le passage à l'acte des collectivités lauréates dans le cadre d'un calendrier d'exécution des dépenses prévu **jusqu'au 30 septembre 2026**.

Les appels à projets des programmes ACTEE + ciblent 5 postes de dépenses éligibles :

- Ingénierie interne - poste d'économe de flux,
- Outils de mesure et suivi des consommations énergétiques
- Études techniques
- Missions de maîtrise d'œuvre
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

La commune de **La Roche Blanche** participe au groupement de candidature coordonné par la Communauté de communes et composé de 4 collectivités : Mond'Arverne Communauté en sa qualité de coordinateur, Authezat, la Roche Blanche et Orcet.

Le jury a décidé de retenir le programme proposé par le groupement de candidature Mond'Arverne pour un montant total de dépenses de **233 242 € HT** et un montant total de subventions mobilisables de **154 421 €**.

Pour La Roche Blanche, les actions retenues au financement de CHENE 6 sont :

LOT 2 : Capteurs et sondes - 1 242 € HT / subvention de 621 €
LOT 3 : Audit énergétique de la MLT - 7 000 € HT / subvention de 4 550 €
LOT 3 : Étude de faisabilité Mairie - 30 000 € HT / subvention de 19 500 €

Le total du coût des actions pour la commune se monte à 38 242 € HT, pour une subvention mobilisable de 24 671 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve** le projet de convention de partenariat et de financement multipartite entre les membres du groupement et la FNCCR,
- **Approuve** le projet de convention tripartite entre la commune, la Communauté de communes en sa qualité de coordinateur et la FNCCR,

Accusé de réception en préfecture
3303024-20260512-DELIB41-2026-AR
Date de réception préfecture : 12/05/2026

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et de financement et tout acte afférant au dossier,
- **S'engage** à mettre en œuvre les actions subventionnées et participer aux instances de suivi du programme

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026,
Le Maire,



Gérard VIALAT